



HOUSE OF COMMONS
CHAMBRE DES COMMUNES



Rapport aux Canadiens 2010



Chambre des communes

Rapport aux Canadiens 2010

Période visée par le rapport : du 1^{er} avril 2009 au 31 mars 2010

Nombre de jours de séance : 112

Contactez-nous

Service de renseignements
Parlement du Canada
Ottawa (Ontario)
K1A 0A9
info@parl.gc.ca

Sans frais (Canada) : 1-866-599-4999
Téléphone : 613-992-4793
ATS : 613-995-2266

ISBN : X9-27/2010F-PDF
Catalogue n° : 978-1-100-94061-8

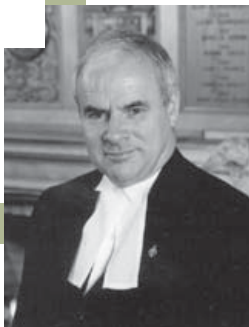
Photographies

Bernard Clark / © Chambre des communes, page I
Bernard Thibodeau / © Chambre des communes, page couverture, pages II, 20 et 22
© Parlement du Canada, page 18

Approuvé par le Bureau de régie interne



Lettre du Président



À titre de Président de la Chambre des communes, j'ai le plaisir de présenter le *Rapport aux Canadiens 2010*, qui porte sur la période du 1^{er} avril 2009 au 31 mars 2010. Ce rapport rend compte du travail et des réalisations des députés ainsi que des activités et initiatives de l'Administration de la Chambre à l'appui des députés et de l'institution.

Les Canadiens élisent les députés pour les représenter, mais beaucoup d'électeurs connaissent peu la Chambre des communes et le rôle des députés. Bien qu'ils soient sans doute habitués à la période des questions quotidienne, dont ils voient des extraits au bulletin de nouvelles du soir, elle ne représente qu'une minime fraction du travail quotidien des députés. Institution aux multiples rouages, la Chambre des communes exerce au jour le jour des activités très variées. Le *Rapport aux Canadiens* donne des précisions sur l'emploi du temps quotidien des députés.

Les députés œuvrent au nom des Canadiens dans quatre sphères d'activité – la Chambre, les comités, les caucus et les circonscriptions – et en tant que représentants du Canada. Chacune de ces sphères exige des préparatifs et du travail de suivi. Les députés consultent les gens de leur circonscription et d'autres personnes pour s'informer des enjeux importants, tiennent des discussions avec des collègues parlementaires et sortent des réunions de comité et des séances de la Chambre avec des dossiers à traiter. Tout ce travail a pour but la représentation de leurs électeurs.

L'Administration de la Chambre encadre le fonctionnement de la Chambre des communes, notamment par des services quotidiens essentiels, le maintien d'une infrastructure complexe et des conseils spécialisés sur les questions parlementaires. Elle facilite de différentes façons le travail exécuté chaque jour par les députés.

Un exemple éloquent du soutien continu que l'Administration apporte aux députés est la publication en 2009 de la deuxième édition de *La procédure et les usages de la Chambre des communes*. Cet ouvrage sur la procédure faisant autorité, souvent cité à la Chambre, a été révisé en profondeur sous la direction d'Audrey O'Brien, greffière de la Chambre, et de Marc Bosc, sous-greffier, et fait partie d'une série d'ouvrages sur la procédure parlementaire.

Le présent rapport décrit le déroulement des journées à la Chambre des communes, les fonctions des députés et les responsabilités de l'Administration. Il met aussi en lumière certaines réalisations des députés, dans leur rôle de représentants des citoyens, et de l'Administration dans son rôle de soutien. Il renferme des photos des députés et des données statistiques à leur sujet, des précisions sur les objectifs stratégiques de l'Administration ainsi qu'un rapport financier. J'espère que les lecteurs trouveront intéressante cette exploration des rouages internes de la Chambre des communes.

A handwritten signature in black ink, reading "Peter Milliken". The signature is written in a cursive, flowing style with a prominent initial "P".

Peter Milliken, député
Président de la Chambre des communes



Table des matières

Lettre du Président	I
Activités des députés	
Au sujet des députés	1
Le travail à la Chambre	5
Les comités	11
Les caucus	15
Les circonscriptions	16
La représentation du Canada	17
Administration de la Chambre	
Lettre de la greffière	20
Organigramme	21
Appui aux objectifs stratégiques	24
Conclusion	33
Rapport financier	34
Députés de la Chambre des communes – 40^e législature	encart

Renseignements sur les députés

Pour en savoir plus sur les députés, prière de visiter le site Web du Parlement du Canada, www.parl.gc.ca. De plus, un encart au centre du rapport présente les photographies des députés de la 40^e législature.

Possibilités de participation

Les Canadiens peuvent suivre de différentes façons les activités de la Chambre des communes. Ils sont les bienvenus au Parlement pour observer les débats. Dans ce cas, il est préférable qu'ils consultent le site Web du Parlement du Canada, www.parl.gc.ca, pour s'assurer que leur visite à Ottawa coïncide avec un jour de séance. Ils peuvent se procurer un laissez-passer pour les tribunes auprès de leur député ou se rendre à la tribune du public (nombre de places limité). Une autre possibilité qui s'offre à eux est de regarder en direct les délibérations quotidiennes de la Chambre et des nombreux comités sur le site <http://parlvu.parl.gc.ca>.

À l'adresse www.parl.gc.ca, chaque comité a sa propre page Web qui indique comment assister en personne aux réunions ou participer autrement et qui donne les coordonnées d'une personne à contacter pour toute question.

Les visiteurs sont encouragés à faire une visite guidée de la Colline du Parlement, au cours de laquelle on les informe des rouages parlementaires. Pour plus de renseignements, voir www.parl.gc.ca. L'année dernière, plus de 650 000 visiteurs, dont près de 59 000 élèves, ont bénéficié d'une visite guidée de la Cité parlementaire. Tous sont invités à parcourir les terrains environnants et à admirer l'architecture, les parterres floraux, les lumières, les statues et le panorama de la ville.

Une étape marquante au Parlement

De tous les présidents de la Chambre des communes du Canada, Peter Milliken est celui qui a eu la plus longue carrière à ce poste. En octobre 2009, il a établi le record à la présidence de huit ans, huit mois et treize jours, établi en 1974 par Lucien Lamoureux.

Au sujet des députés

La Chambre des communes est le lieu de rencontre officiel des députés élus par la population canadienne pour la représenter. Au quotidien, les députés exercent des responsabilités sous plusieurs aspects; ils s'en acquittent à la Chambre, en comité, dans leurs bureaux d'Ottawa et de circonscription et au sein du caucus. Ils représentent aussi les Canadiens sur la scène internationale et accueillent au pays des visiteurs étrangers.

Activités à la Chambre

Dans cette enceinte, les députés débattent et votent les projets de loi, présentent des documents et des pétitions, posent des questions ou y répondent et soulèvent des enjeux importants pour les électeurs. C'est de cette façon que, fidèles à leur mandat, ils demandent des comptes au gouvernement.

Travail en comité

Différents comités constitués de députés examinent des questions d'actualité, étudient des projets de loi et consultent des citoyens et des experts sur des enjeux importants.

Activités au sein du caucus

Comme la plupart des députés appartiennent à un parti politique, ils ont notamment pour fonction de discuter des politiques et de la stratégie parlementaire lors des réunions habituelles des caucus de partis. Les partis ont du personnel qui assiste les députés dans leur travail à la Chambre et en comité en leur offrant des services de recherche et de soutien.

Aide aux électeurs

Les députés ont tous un bureau et du personnel dans leur circonscription et se tiennent ainsi à la disposition des citoyens qui veulent discuter de questions préoccupantes ou qui ont besoin

d'aide concernant des programmes ou des services fédéraux. Ils passent généralement une semaine par mois dans leur circonscription pour garder le contact avec les électeurs, mais ils y restent plus longtemps pendant l'été et de la fin décembre à la fin janvier.

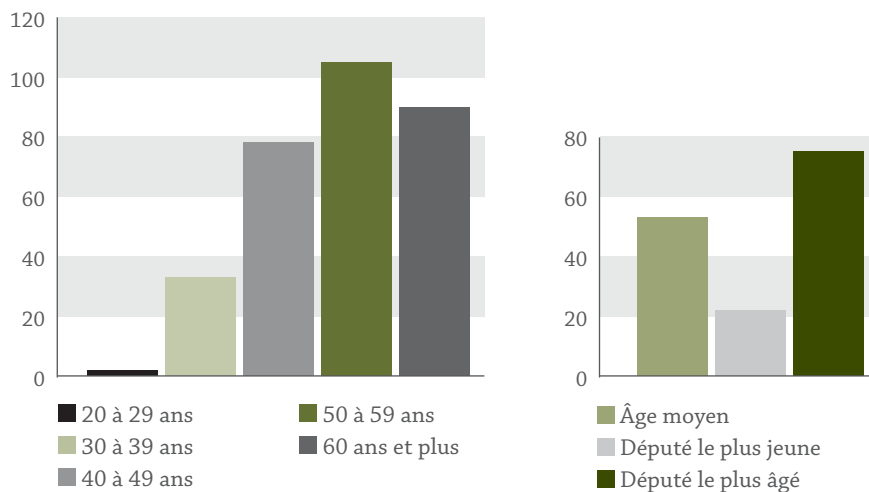
Rôle sur la scène internationale

Les députés représentent le Canada à l'étranger et reçoivent des visiteurs d'autres pays; dans ce rôle, il leur incombe de promouvoir les institutions démocratiques et de resserrer les liens internationaux.

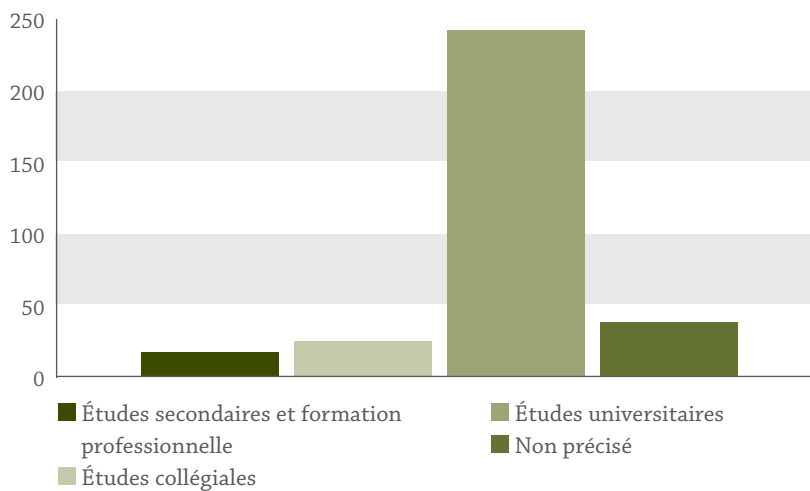
Les députés, issus de différents horizons, groupes d'âge et origines culturelles, apportent tout un bagage d'expériences personnelles et professionnelles à la Chambre.

Les députés de la 40^e législature s'y connaissent en finances, en droit, en journalisme, en éducation, en agriculture, en environnement, en arts, en santé, en relations du travail et en sciences. La Chambre compte des représentants des peuples inuits et métis et des Premières nations et de nombreux députés originaires de pays aussi variés que l'Italie, le Royaume-Uni, l'Inde, la Chine, la Grèce, le Portugal et la Tanzanie.

Répartition des députés par groupes d'âge

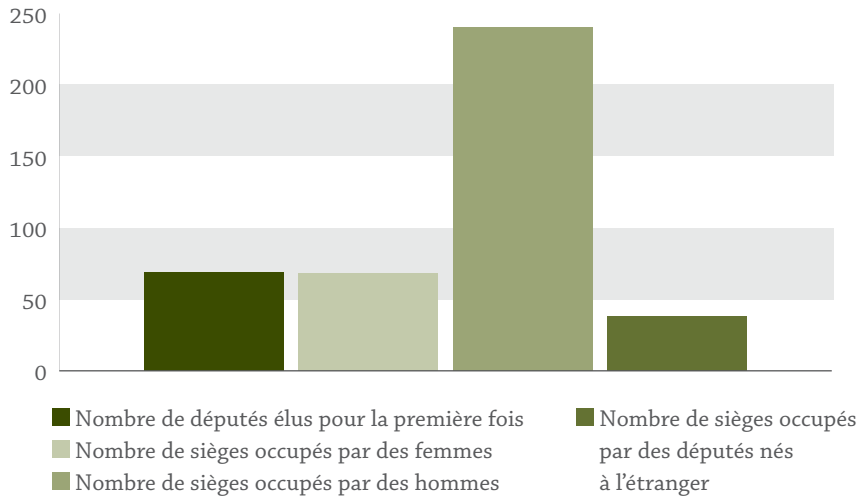


Niveau de scolarité





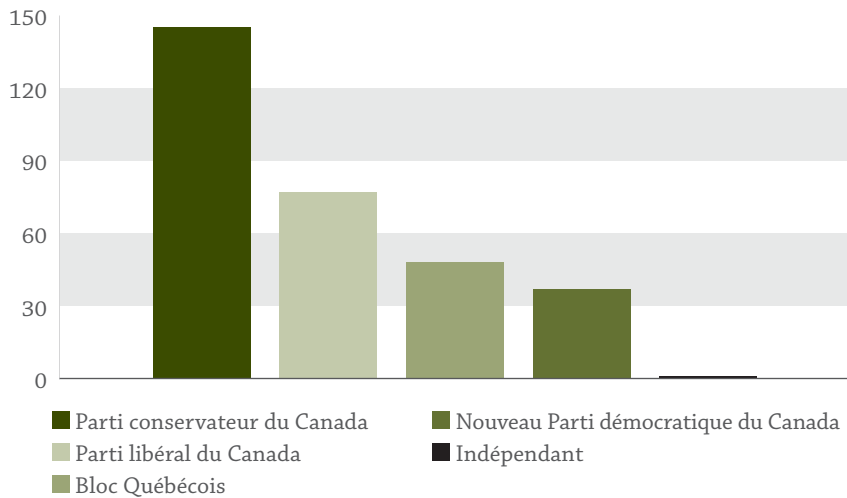
Autres faits



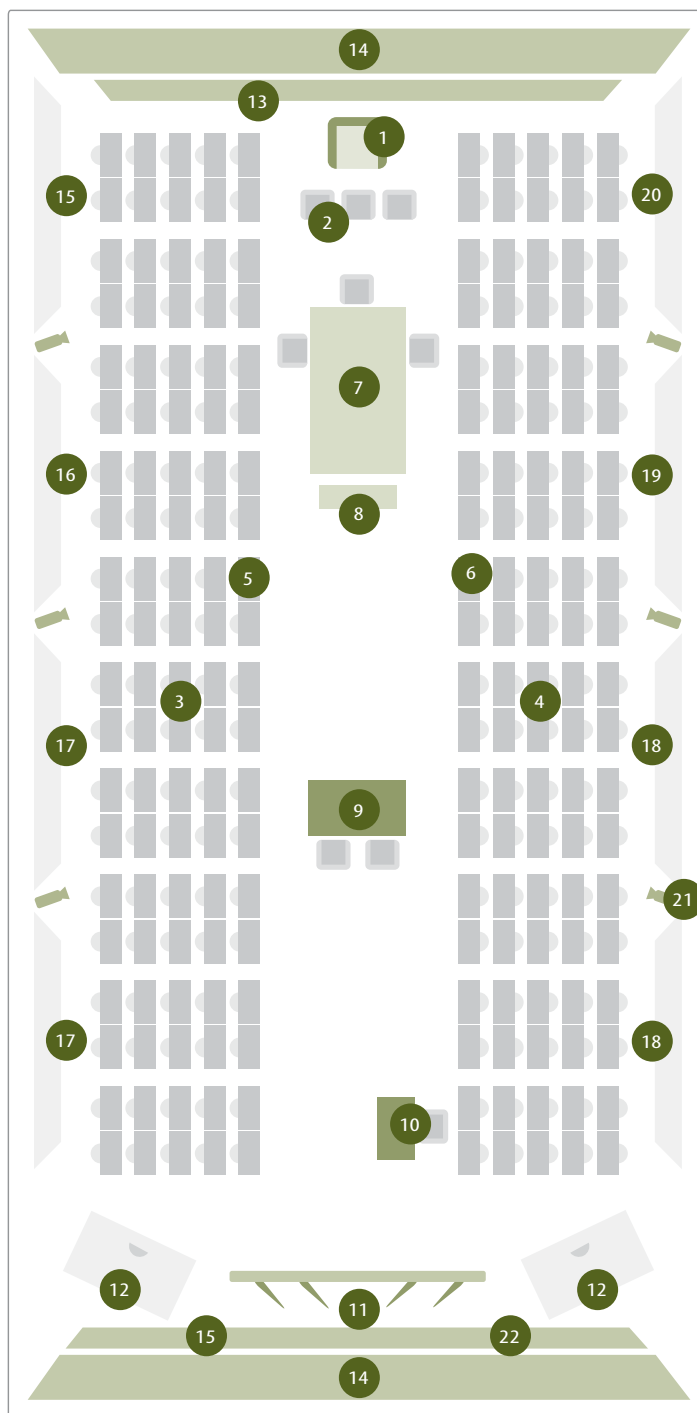
Les partis politiques

La plupart des députés de la 40^e législature appartiennent à l'un des quatre partis politiques reconnus, à savoir le Bloc Québécois, le Nouveau Parti démocratique du Canada, le Parti conservateur du Canada et le Parti libéral du Canada. Les députés peuvent aussi siéger à titre d'indépendants.

Répartition des partis à la Chambre des communes au 31 mars 2010



Plan de la Chambre



- 1** Président
- 2** Pages
- 3** Membres du gouvernement*
- 4** Membres de l'opposition*
- 5** Premier ministre
- 6** Chef de l'Opposition officielle
- 7** Greffier et greffiers au Bureau
- 8** La masse
- 9** Agents de délibérations et de vérification
- 10** Sergent d'armes
- 11** La barre
- 12** Interprètes
- 13** Tribune de la presse
- 14** Tribune du public
- 15** Tribune des fonctionnaires
- 16** Tribune du chef de l'opposition
- 17** Tribune des députés de l'opposition
- 18** Tribune des députés du gouvernement
- 19** Tribune du Président
- 20** Tribune des sénateurs
- 21** Caméras de télévision
- 22** Tribune diplomatique

* Selon le nombre de députés de chaque parti politique, des députés du parti ministériel peuvent être assis du côté opposé de la Chambre avec les députés de l'opposition (ou vice versa).

Le travail à la Chambre

La Chambre des communes suit un calendrier fixe établi conformément à ses règles écrites (appelées Règlement) et prévoyant des séances de la mi-septembre à la fin juin chaque année. Le calendrier hebdomadaire alloue du temps chaque jour pour les différents travaux de la Chambre, par exemple le dépôt de documents, les déclarations de députés, la présentation de pétitions et de rapports de comité, le dépôt et la première lecture de projets de loi, la période des questions et les débats sur les projets de loi et les motions. On se reportera à la rubrique ordre quotidien des travaux, page 8, pour en savoir plus sur les différents travaux qui se déroulent quotidiennement à la Chambre.

La 40^e législature du Canada

Les réunions de la Chambre des communes s'appellent des séances. Elles sont supervisées par le Président, chargé de diriger les débats et de maintenir l'ordre conformément au Règlement et aux usages de la Chambre. Le Président est un député, que les autres députés choisissent par voie de scrutin secret pour exercer cette fonction.

Au début de la 40^e législature, les députés ont réélu à la présidence Peter Milliken, député de Kingston et les Îles. À titre de Président, il ne participe pas aux réunions du caucus de son parti, le Parti libéral. En plus de présider les travaux de la Chambre, le Président est à la tête du Bureau de régie interne, qui supervise l'Administration de la Chambre. Il est en outre le porte-parole et le représentant officiel de la Chambre.

Le Président est assisté par trois adjoints choisis parmi les députés, par leurs collègues députés. Les occupants du fauteuil ont un titre officiel : le vice-président et président des comités pléniers, le vice-président des comités pléniers et le vice-président adjoint des comités pléniers. Au cours de la 40^e législature, ces postes sont occupés par M. Andrew Scheer, M^{me} Denise Savoie et M. Barry Devolin, respectivement.

La greffière de la Chambre des communes ne fait pas partie des députés élus. Elle exerce la charge de premier dirigeant et de directeur général de l'Administration de la Chambre. Audrey O'Brien occupe ce poste depuis octobre 2005. À ce titre, elle tient le compte rendu officiel des délibérations et elle conseille et soutient le Président et les autres occupants du fauteuil, ainsi que la Chambre et ses comités, sur toutes les questions de procédure et d'administration.

Les projets de loi

L'élaboration des lois est l'une des fonctions essentielles de la Chambre des communes. Toute mesure législative qui vise à créer une nouvelle loi ou à modifier une loi existante est appelée projet de loi. Avant de devenir loi, le projet de loi doit être approuvé par la Chambre des communes et le Sénat et recevoir la sanction royale. Le temps requis pour son adoption peut varier en fonction de l'urgence du dossier, de sa complexité et du degré de consensus chez les députés et les sénateurs.

Les projets de loi sont d'intérêt public ou privé. Les projets de loi d'intérêt public portent sur des questions de politique gouvernementale – comme les finances ou la sécurité nationale – tandis que les projets de loi d'intérêt privé, qui sont rares, portent

sur les affaires d'un particulier ou d'un groupe. Les projets de loi d'intérêt public se divisent en deux catégories : les projets de loi d'initiative ministérielle (émanant du gouvernement), qui sont présentés par un ministre, et les projets de loi d'initiative parlementaire (émanant d'un député), présentés par un simple député qui n'est ni ministre, ni secrétaire parlementaire. Les projets de loi peuvent être déposés à la Chambre ou au Sénat, mais tous ceux qui impliquent le prélèvement ou l'affectation de fonds publics doivent l'être à la Chambre.

Au cours du dernier exercice, le gouvernement a présenté 50 projets de loi sur un large éventail de sujets, notamment :

- allocation aux anciens combattants;
- commercialisation du tabac;
- commerce international et intérieur;
- particuliers ou entités qui exercent des activités agricoles;
- victimes de crime;
- droit à la libération conditionnelle anticipée;
- justice criminelle pour les jeunes;
- questions environnementales.

Entre le 1^{er} avril 2009 et le 31 mars 2010, 140 projets de loi d'initiative parlementaire ont été présentés à la Chambre sur des sujets très divers :

- abolition du registre des armes d'épaule;
- neutralité d'Internet;
- déclaration obligatoire de la pornographie juvénile sur Internet;
- gratuité des transports en commun pour les aînés;

La procédure et les usages de la Chambre des communes

La deuxième édition de *La procédure et les usages de la Chambre des communes* a été publiée en novembre 2009. Ouvrage sur la procédure parlementaire canadienne faisant autorité, il est souvent consulté par le personnel chargé de conseiller le Président pendant les séances de la Chambre. Lorsque surgit une question de procédure, le Président consulte lui-même l'ouvrage ou discute brièvement de la section applicable avec un membre du personnel. Dans leurs décisions, le Président et les autres occupants du fauteuil citent fréquemment des passages de l'ouvrage.

Les députés qui demandent conseil au personnel sont souvent renvoyés aux sections pertinentes de l'ouvrage. Les députés, les whips et les leaders parlementaires aussi le consultent et le citent lorsqu'ils invoquent le Règlement ou soulèvent une question de privilège à la Chambre.

- activités à l'étranger des entreprises et entités canadiennes;
- modifications à la *Loi sur l'assurance-emploi*;
- modifications à la *Loi sur la citoyenneté*;
- modifications à la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* (étiquetage des véhicules – émissions).

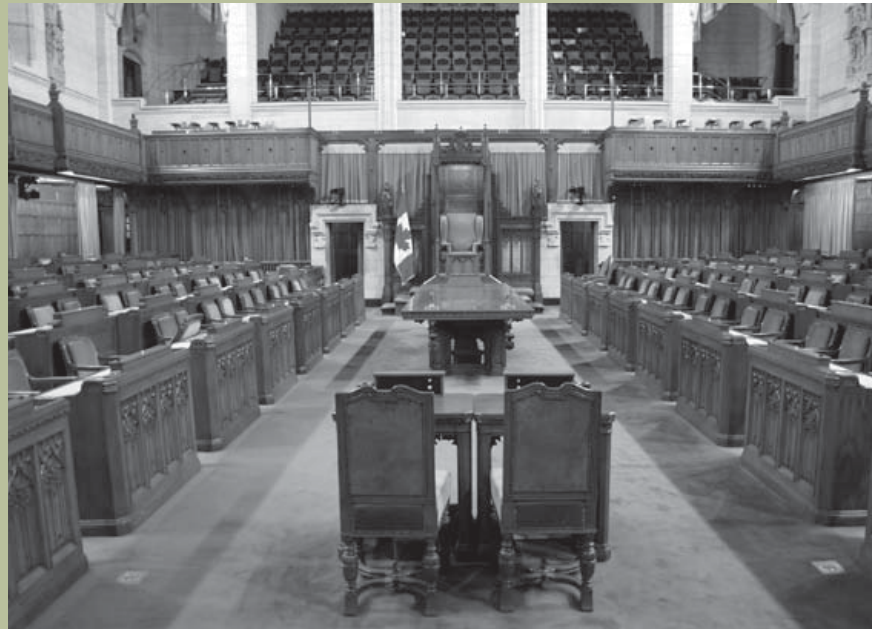
La procédure à la Chambre

Les activités quotidiennes de la Chambre sont régies par un ensemble de règles écrites appelées le Règlement et par une série d'usages et de traditions, dont certains datent de plusieurs siècles et d'autres ont une origine récente. La Chambre continue à enrichir et à modifier ses règles et usages pour tenir compte des changements apportés à son mode de fonctionnement et au contexte de travail des députés, par exemple l'utilisation croissante des nouvelles technologies.



































Les usages de la Chambre évoluent aussi en fonction des décisions du Président. Ces décisions se fondent sur l'interprétation que fait le Président des règles et des précédents de la Chambre. Lorsqu'un député invoque le Règlement ou soulève une question de privilège, le Président rend parfois sa décision sur-le-champ. Si la situation exige une étude plus poussée des faits et un examen des précédents, il prend la question en délibéré et rendra une décision par la suite.

Au cours du dernier exercice, le Président a statué sur des questions de privilège, des demandes de débat d'urgence, des rappels

au Règlement et plusieurs autres points. Les décisions sur les questions de privilège ont porté entre autres sur les envois postaux destinés aux électeurs, le désordre dans les tribunes de la Chambre et le dévoilement prématuré du contenu d'un projet de loi. Les décisions sur le rappel au Règlement ont visé notamment la recevabilité d'une motion d'instruction à un comité, le langage parlementaire, la recevabilité d'un amendement proposé à un projet de loi par un comité et le recours à une disposition du Règlement pour empêcher la modification d'une motion de deuxième lecture.



Ordre quotidien des travaux

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
10 h - 11 h					
11 h - 11 h 15		 		 	
11 h 15 - 12 h					
12 h - 13 h					
13 h - 13 h 30					
13 h 30 - 14 h					
14 h - 14 h 15					
14 h 15 - 14 h 30					
14 h 30 - 15 h					
15 h - 17 h 30	 		 		
17 h 30 - 18 h 30					
18 h 30 - 19 h					



Affaires émanant des députés

Les simples députés profitent de cette période pour présenter des projets de loi et des motions. L'ordre de présentation est déterminé par tirage au sort à l'ouverture de la législature. Tous les projets de loi et motions des simples députés peuvent être mis aux voix, à condition de respecter certains critères.



Ordres émanant du gouvernement

Les ordres émanant du gouvernement sont des initiatives (p. ex. motions ou projets de loi) que le gouvernement fait inscrire sous cette rubrique. Les débats et les votes à ce sujet occupent la majeure partie du temps de la Chambre.



Déclarations des députés

Les députés peuvent faire des déclarations d'une minute sur des questions qui ont de l'importance pour eux et pour leurs électeurs.



Questions orales

Cette période de 45 minutes suscite dans les médias un intérêt disproportionné à sa courte durée. Aussi appelée période des questions, elle donne aux députés de l'opposition et à certains députés du parti ministériel l'occasion de demander de l'information au gouvernement. Au cours du dernier exercice, 4 226 questions ont été posées.



Affaires courantes

Les affaires courantes englobent diverses activités, comme le dépôt de documents, les déclarations de ministres, la présentation de pétitions et de rapports de comité, le dépôt et la première lecture de projets de loi et la présentation de rapports de délégations interparlementaires. Au cours du dernier exercice, 2 126 documents de la sorte ont été déposés.



Réunions de caucus

Le mercredi, les travaux de la Chambre ne commencent pas avant 14 h pour que les députés puissent assister le matin à la réunion de leur parti politique. À ces réunions de caucus, qui se tiennent à huis clos et sont soumises aux règles relatives au secret, les sénateurs et les députés appartenant au même parti discutent de politiques et du programme parlementaire. (C'est la seule activité inscrite à l'Ordre quotidien des travaux qui ne se déroule pas à la Chambre.)



Débat sur la motion d'ajournement

Un député qui n'est pas satisfait d'une réponse reçue pendant la période des questions peut demander par écrit que la question soit soulevée de nouveau au cours du débat sur la motion d'ajournement, également connu sous le nom de « late show ». Un ministre ou un secrétaire parlementaire doit alors y répondre.

Préparatifs d'une journée à la Chambre

Chaque jour de séance à la Chambre nécessite un énorme travail préparatoire, tant pour les députés que pour l'Administration de la Chambre. Les députés font différents préparatifs, souvent avec l'aide de l'Administration. Par exemple, le personnel chargé de la procédure se réunit pour faire le point sur la journée précédente et prévoir ce qui pourrait survenir dans la séance du lendemain pendant que d'autres employés aménagent les lieux ou préparent le travail en coulisse.

Exemples de préparatifs pour les députés

- Examiner les projets de loi à débattre et la documentation connexe
- Rédiger une question ou une réponse pour la période des questions
- Consulter des collègues officieusement ou officiellement dans les réunions de caucus au sujet de la stratégie, des politiques et des positions
- Consulter les électeurs et d'autres personnes
- Se préparer à présenter un projet de loi ou une motion à la Chambre
- Rédiger un discours ou une déclaration en vue d'un débat
- Recevoir la pétition d'un électeur et se préparer à la présenter à la Chambre
- Se préparer à déposer un rapport de comité

Exemples de préparatifs pour l'Administration de la Chambre

- Produire des versions papier et électronique des publications requises pour la séance
- Conseiller des députés sur les usages et la procédure parlementaires
- Produire les formulaires quotidiens destinés au Président et aux autres occupants du fauteuil
- Compiler les listes de chaque parti indiquant les députés qui souhaitent prendre la parole durant le débat
- Certifier les pétitions pour qu'elles puissent être présentées à la Chambre par des députés
- Organiser la participation au débat quotidien sur la motion d'ajournement
- Préparer la diffusion des débats de la Chambre à la télévision et sur Internet
- Gérer la cérémonie quotidienne d'entrée du Président à la Chambre et y participer

Les comités

Le travail en comité occupe aussi une part importante du temps des députés. C'est en comité que les députés font des études approfondies et entendent le point de vue d'experts et de citoyens intéressés. Les réunions concordent avec le calendrier parlementaire; elles ont lieu les semaines où la Chambre siège, mais peuvent se poursuivre pendant les semaines de relâche et même au cours de l'été. Elles se tiennent presque tous les jours de la semaine entre 9 h et 19 h, de sorte que les députés doivent concilier leur présence à la Chambre et en comité. Au cours de l'exercice 2009-2010, les comités ont tenu 1 091 réunions.

Études approfondies des projets de loi et des enjeux

Les comités examinent des questions qui revêtent de l'importance pour les Canadiens. Ils étudient des projets de loi, proposent des amendements, examinent les plans de dépenses des ministères et effectuent des enquêtes sur des situations qui ont cours au Canada ou dans le monde. Ces enquêtes peuvent être menées à l'initiative d'un comité ou à la demande de la Chambre. Les membres des comités invitent des témoins à venir les renseigner, et les gens qui ont des informations à communiquer peuvent demander d'être entendus. Parfois, un comité parcourt le pays pour entendre les témoignages d'un plus large éventail de personnes intéressées et averties. Au terme d'une étude, les comités présentent habituellement à la Chambre un rapport assorti de recommandations. Ils peuvent demander au gouvernement de leur adresser une réponse globale dans un délai de 120 jours. Au cours du dernier exercice, les comités ont présenté 186 rapports à la Chambre.

En 2009-2010, on dénombrait un comité spécial de la Chambre et 24 comités permanents dont plusieurs ayant des sous-comités chargés d'un dossier précis, ainsi que deux comités mixtes permanents formés à la fois de sénateurs et de députés.

Composition des comités

Chaque comité compte 11 ou 12 membres. Les partis y sont représentés d'après leur position à la Chambre des communes. Pour déterminer la composition des comités, les partis présentent des listes de candidats au Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, qui soumet une liste définitive à l'approbation de la Chambre.

La plupart des comités permanents sont présidés par un député du parti ministériel. Dans la 40^e législature, 5 des 26 comités permanents ont pour président un député de l'Opposition officielle. Le président est assisté par un premier vice-président, qui appartient en général à l'Opposition officielle, et par un deuxième vice-président, en général membre d'un parti de l'opposition autre que l'Opposition officielle.

Les députés doivent concilier le temps passé en comité et à la Chambre. Nombre d'entre eux siègent à plus d'un comité. Les comités interrompent souvent leurs travaux pour permettre à leurs membres de participer à un vote à la Chambre.

Questions étudiées en comité au cours de la 40^e législature

En raison de leur taille restreinte, les comités peuvent entendre des témoins et avoir des discussions approfondies sur les questions à l'étude. Ils représentent aussi un moyen de faire connaître publiquement les observations des intéressés et des experts. Au cours du dernier exercice, les comités ont entendu 3 708 témoins. La population peut se renseigner sur les comités et les questions à l'étude en allant sur le site Web du Parlement, www.parl.gc.ca. Voici quelques exemples de sujets étudiés en 2009-2010 :

- sécurité alimentaire;
- évolution du secteur de la télévision au Canada;
- reconnaissance des titres de compétence étrangers;
- sables bitumineux et ressources en eau du Canada;
- réduction de la pauvreté au Canada;
- crime organisé;
- souveraineté dans l'Arctique;

- système correctionnel fédéral : santé mentale et toxicomanie;
- train à grande vitesse au Canada;
- mission canadienne en Afghanistan.

Types de comités

Le **comité permanent** surveille les activités des ministères et étudie les projets de loi et les budgets des dépenses.

Le **comité spécial** est constitué par la Chambre des communes pour enquêter sur une question précise; il cesse d'exister après avoir présenté son rapport final à la Chambre.

Le **comité législatif** étudie le projet de loi qui lui est confié par la Chambre et en fait rapport à celle-ci, avec ou sans amendements. Il cesse d'exister après avoir remis son rapport à la Chambre.

Le **comité mixte** est composé d'un nombre proportionnel de sénateurs et de députés.

Le **sous-comité** est constitué par un comité, qui lui délègue une partie ou la totalité de ses pouvoirs, sauf celui de faire directement rapport à la Chambre.

Décisions sur des questions de procédure en comité

Les présidents de comité doivent régulièrement statuer sur des questions de procédure. Dans ce cas, ils demandent généralement conseil au greffier du comité, qui consulte à son tour l'ouvrage de référence intitulé *La procédure et les usages de la Chambre des communes*. À l'occasion, les membres des comités demandent au greffier de leur trouver une source de référence dans cet ouvrage ou s'en servent eux-mêmes pour soulever des questions de procédure en comité.

Les lecteurs de la deuxième édition trouveront plus de détails sur les travaux des comités permanents, spéciaux, législatifs et mixtes. Le chapitre qui porte sur les comités a fait l'objet d'ajouts et a été remanié pour plus de commodité. Il inclut une nouvelle section sur les règles de procédure des comités ainsi que de nouveaux tableaux et graphiques. Sa présentation plus conviviale facilite la recherche de sources de référence.

40^e législature

Comités permanents

Accès à l'information, protection des renseignements personnels et éthique*

Affaires autochtones et développement du Grand Nord

Affaires étrangères et développement international

Agriculture et agroalimentaire

Anciens combattants

Citoyenneté et immigration

Commerce international

Comptes publics*

Condition féminine*

Défense nationale

Environnement et développement durable

Finances

Industrie, sciences et technologie

Justice et droits de la personne

Langues officielles

Opérations gouvernementales et prévisions budgétaires*

Patrimoine canadien

Pêches et océans

Procédure et affaires de la Chambre

Ressources humaines, développement des compétences, développement social et condition des personnes handicapées

Ressources naturelles

Santé

Sécurité publique et nationale

Transports, infrastructure et collectivités

Comités spéciaux

Mission canadienne en Afghanistan

Comités mixtes permanents (avec le Sénat)

Bibliothèque du Parlement

Examen de la réglementation*

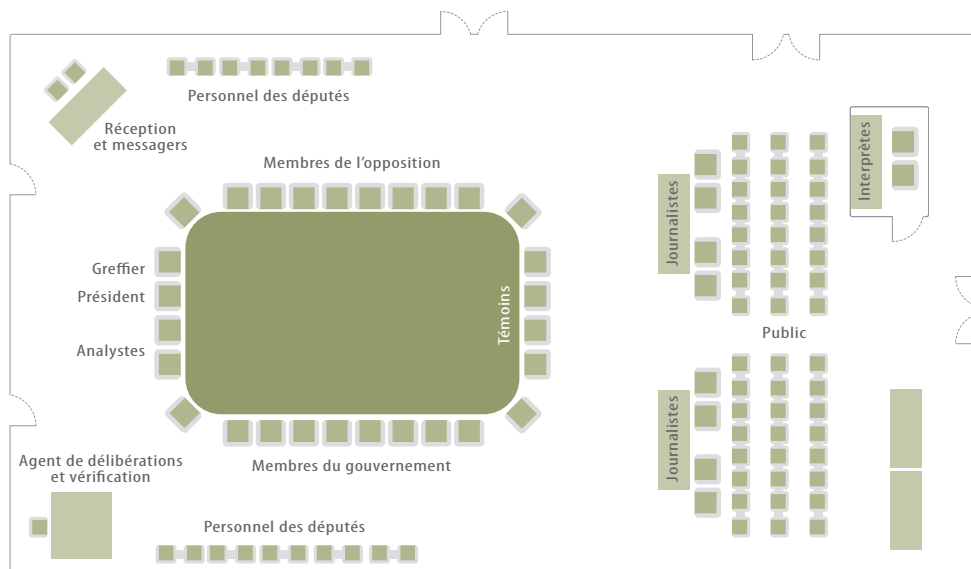
*présidé par un député de l'Opposition officielle

Que se passe-t-il après une réunion de comité?

Le travail des députés et de l'Administration de la Chambre ne se termine pas à la fin d'une réunion de comité. Les députés consultent les électeurs, des experts, le personnel de l'Administration et d'autres députés. L'Administration s'acquitte des fonctions particulières que le comité a pu lui confier ou exécute les tâches habituelles qui font suite à une réunion.

Exemples de ce que font les députés après une réunion de comité

- Consultent les autres membres du comité au sujet des témoins et du programme des réunions à venir
- Présentent le rapport du comité à la Chambre (ce qui est fait en général par le président du comité)
- Rendent compte aux collègues des travaux et des décisions du comité (p. ex. à une réunion du caucus)
- Font le suivi des travaux et des décisions auprès des électeurs et des intervenants
- Prennent part à une conférence de presse



Exemples de ce que fait l'Administration de la Chambre après une réunion de comité

- Rédige le procès-verbal de la réunion ainsi que l'avis et l'ordre du jour de la prochaine réunion
- Donne des conseils sur la procédure au président et aux membres du comité
- Coordonne la production du rapport dans les deux langues officielles, sur support papier et électronique
- Établit le plan de travail, le budget et la logistique des futures réunions
- Collabore avec le personnel et les consultants de la Bibliothèque du Parlement pour la production des documents d'information
- Vérifie si les amendements proposés au projet de loi par le comité sont recevables sur le plan de la procédure
- Donne un accès sur demande aux versions vidéo, audio et texte des délibérations sur le site Web du Parlement

Les caucus

Presque tous les députés appartiennent à un parti politique. Au Canada, le système de gouvernement responsable repose sur la capacité du parti au pouvoir (en général le parti qui a obtenu le plus de sièges à la Chambre des communes) de gagner des votes au Parlement. Les députés membres du même parti et leurs collègues du Sénat forment collectivement le caucus parlementaire de ce parti. Les députés qui n'appartiennent à aucun parti politique siègent à titre d'indépendants.

Dans les périodes où la Chambre siège, le caucus parlementaire de chaque parti se réunit en privé toutes les semaines pour faire connaître les vues de l'électorat, discuter de politique, planifier la stratégie parlementaire et établir sa position sur les questions débattues à la Chambre. Le bureau de recherche de chaque caucus fournit de la documentation et de l'information. Les parlementaires expriment librement leur opinion sur les sujets qui les préoccupent étant donné que les réunions se tiennent à huis clos. Ils élaborent les positions stratégiques et, dans le cas du parti ministériel, les propositions législatives du gouvernement. Le caucus leur donne la possibilité de débattre entre eux de leurs divergences de vues sans compromettre l'unité du parti. En général, les membres d'un caucus ne votent pas sur une question litigieuse, mais en discutent jusqu'à ce qu'ils soient parvenus à un consensus.

La présence aux réunions est jugée tellement importante que la Chambre ne siège pas le mercredi matin pour permettre aux députés

d'y assister. En outre, lors de caucus de partis où il y a plusieurs participants, des réunions distinctes ont lieu pour les parlementaires de régions particulières et ceux des principales régions urbaines du pays. Dans les périodes où le Parlement ne siège pas, les rencontres peuvent avoir lieu ailleurs au pays. Bien que chaque caucus fonctionne différemment, la plupart admettent uniquement des parlementaires à leurs réunions.

C'est principalement grâce au soutien de son caucus que le gouvernement conserve la confiance de la Chambre. Les caucus des partis de l'opposition, quant à eux, établissent des stratégies et des tactiques parlementaires pour critiquer le gouvernement, car ils n'ont pas pour responsabilité de présenter et de défendre les propositions législatives de celui-ci. La présence de « porte-paroles » nommés pour chaque portefeuille ministériel aide les chefs des partis de l'opposition à gérer leur caucus. Les membres du même caucus votent habituellement en bloc à la Chambre.

Les circonscriptions

Les 308 députés sont élus au suffrage universel pour représenter la population. Le pays est divisé en circonscriptions électorales, chacune correspondant à un siège à la Chambre des communes. Le nombre de députés a beaucoup augmenté depuis 1867.

Lors de la Confédération, les Pères de la Confédération avaient adopté le principe de la représentation selon la population. Le point de départ était que le Québec devait disposer du même nombre de sièges que dans l'ancienne Assemblée législative de la Province du Canada et que les autres provinces se voyaient attribuer des sièges en proportion de ce nombre. À l'ouverture de la 1^{re} législature, 181 députés siégeaient à la Chambre, selon la représentation suivante par province : 82 pour l'Ontario, 65 pour le Québec, 19 pour la Nouvelle-Écosse et 15 pour le Nouveau-Brunswick. À mesure que des provinces et des territoires se joignaient au Canada et qu'évoluait la répartition démographique au pays, le Parlement modifiait la formule servant à calculer le nombre de sièges.

Dans les premières années de la Confédération, les limites électorales étaient définies par le gouvernement, qui s'arrangeait en général pour maximiser le succès électoral du parti au pouvoir. De nos jours, après chaque recensement décennal, le nombre de sièges à répartir entre les provinces est déterminé en fonction de la population. Dans toutes les provinces, des commissions sont constituées pour délimiter chaque circonscription, ce qui assure l'impartialité du processus.

Il y a actuellement 308 députés issus des 10 provinces et 3 territoires : 36 de la Colombie-Britannique, 28 de l'Alberta, 14 de la Saskatchewan, 14 du Manitoba, 106 de l'Ontario, 75 du Québec, 10 du Nouveau-Brunswick, 11 de la Nouvelle-Écosse, 4 de l'Île-du-Prince-Édouard, 7 de Terre-Neuve-et-Labrador et 1 de chaque territoire : Yukon, Territoires du Nord-Ouest et Nunavut.

Les députés siègent à la Chambre pour représenter la population qui les a élus. Ils exercent au quotidien un large éventail de responsabilités à la Chambre, en comité et dans leur circonscription. Ils font office de protecteur du citoyen en donnant de l'information et en réglant des problèmes.

Un député peut avoir plus d'un bureau de circonscription, surtout si sa circonscription est vaste ou densément peuplée.

Les bureaux de circonscription aident les citoyens à remplir différents formulaires gouvernementaux, comme les demandes de numéro d'assurance sociale et de passeport. Ils se font souvent poser des questions concernant par exemple l'impôt, le Régime de pensions du Canada, la Sécurité de la vieillesse, les prestations d'assurance-emploi, l'immigration et la citoyenneté. Ils facilitent les rapports avec l'État et donnent de l'information sur les lois, les programmes et les services fédéraux. Des Canadiens leur demandent aussi des cartes de vœux à l'occasion d'anniversaires ou des certificats d'honneur ou s'adressent à eux pour inviter le député à une activité communautaire.

Les Canadiens peuvent se rendre en personne à leur bureau de circonscription ou le contacter par téléphone, par courriel ou par la poste. Pour communiquer avec leur député, les électeurs peuvent consulter le site Web du Parlement, www.parl.gc.ca. En inscrivant leur code postal, ils obtiendront les coordonnées du bureau parlementaire et du bureau de circonscription de leur député.

La représentation du Canada

Une autre responsabilité des députés et de l'Administration de la Chambre, qui ne fait toutefois pas partie des activités quotidiennes, est la représentation à l'étranger du Parlement, du Canada, de la population canadienne et du régime de démocratie parlementaire. Le Président et les députés accueillent des visiteurs à la Chambre et participent à des délégations et à des conférences parlementaires.

Accueil des visiteurs étrangers

Les présidents du Sénat et de la Chambre des communes nouent des liens parlementaires avec d'autres pays et assurent la liaison avec le monde diplomatique en accueillant, lors de visites de courtoisie, les ambassadeurs nouvellement accrédités au Canada et ceux qui quittent le pays. En 2009-2010, le Président Milliken a reçu 45 visites de courtoisie.

Au cours du dernier exercice, le Parlement du Canada a aussi reçu deux délégations officielles, l'une présidée par l'honorable John Hogg, président du Sénat de l'Australie, en avril 2009, et l'autre présidée par Son Excellence Luka Bebic, président du Parlement de la République de Croatie, en juin 2009.

Visites officielles de parlementaires canadiens

Le Président de la Chambre et d'autres députés sont régulièrement invités dans d'autres parlements pour discuter de questions d'intérêt commun et entretenir leurs relations. Pour l'exercice 2009-2010, le Président a visité l'Assemblée nationale du Québec en avril 2009 et dirigé des délégations officielles en Finlande et en Ukraine en mai et septembre 2009, respectivement.

De plus, le Président Milliken a représenté lui-même la Chambre des communes à trois grandes conférences : la Conférence des

présidents d'assemblée du G8 en Italie en septembre 2009, la Conférence des présidents d'assemblée du Commonwealth en Inde en janvier 2010 et la Conférence des présidents d'assemblée du Canada au Yukon en janvier 2010.

Tenue de conférences

Beaucoup de questions qui préoccupent les Canadiens transcendent les frontières nationales. En participant à des rencontres internationales, les parlementaires sont à même de faire connaître leurs idées et expériences à leurs homologues des quatre coins du monde.

En 2009-2010, le Canada a été l'hôte de trois grandes rencontres internationales.

Le Groupe interparlementaire Canada-États-Unis a tenu sa 50^e Réunion annuelle à La Malbaie (Québec) en mai 2009. Les délégués y ont adopté 10 résolutions sur des questions importantes pour les deux pays, comme la reprise économique, la stabilité du système financier, la frontière commune, la guerre contre le terrorisme et leur avenir énergétique et environnemental commun. À l'occasion de son cinquantième anniversaire, le Groupe a reçu des messages de félicitations du premier ministre Harper et du président Obama, ainsi que du président de chaque chambre du Parlement canadien, du président de la Chambre des représentants et des dirigeants de la majorité et de la minorité au Sénat américain.

En novembre 2009, les présidents du Sénat et de la Chambre des communes ont tenu la 16^e Réunion interparlementaire Canada-Mexique à Saint John (Nouveau-Brunswick)

et à Ottawa. Depuis 1975, cette réunion fait partie des principaux moyens de dialogue entre les deux parlements nationaux. À Saint John, les parlementaires canadiens et mexicains ont mis l'accent sur les liens économiques actuels et futurs entre les deux pays dans des domaines tels que les alliances portuaires, l'énergie, l'agriculture et l'aquaculture et d'autres secteurs bilatéraux touchant le commerce et l'investissement. Ils ont aussi eu des séances de travail sur l'environnement et l'énergie propre; le commerce, l'investissement et l'économie; la

sécurité régionale; et la coopération internationale. Plus de 30 parlementaires mexicains et canadiens ont pris part à la réunion, qui a été considérée comme un franc succès et qui s'est terminée par la publication d'une déclaration finale en 15 points.

Une centaine de participants de 21 pays des Amériques ont pris part à la 6^e Assemblée plénière du Forum interparlementaire des Amériques en septembre 2009 à Ottawa. Les parlementaires ont discuté de la crise



16^e Réunion interparlementaire Canada-Mexique

Debout de gauche à droite (rangée du haut) : Diputado Jaime Álvarez Cisneros, Diputado Jorge Alberto Juraidini Rumilla, le député Paul Dewar et le député Bruce Hyer

Debout de gauche à droite (rangée du centre) : Diputado Francisco Javier Salazar Sáenz, Diputado Porfirio Muñoz Ledo, Diputado Martin García Aviles, le sénateur John Wallace, Diputado Ildefonso Guajardo Villarreal, Senador Eloy Cantu Segovia, Senador Rosario Green Macias et Senador Silvano Aureoles Conejo

Assis de gauche à droite : Senador Adriana Gonzalez Carrillo, l'ambassadeur Francisco Barrio, Senador Carlos Navarrete Ruiz, le Président Noël A. Kinsella, sénateur, le Président Peter Milliken, député, Senador Luis Alberto Villareal García, la sénatrice Carolyn Stewart Olsen et la sénatrice Celine Hervieux-Payette

économique et financière, de la sécurité alimentaire, des migrations internationales et des droits de la personne, de l'égalité des sexes et de la pandémie de grippe H1N1, et ont formulé des recommandations. Des spécialistes de différents domaines ont présenté leurs conclusions et ont partagé leur expertise

pendant les séances des groupes de travail. Son Excellence José Miguel Insulza, secrétaire général de l'Organisation des États américains, était le conférencier invité à la cérémonie d'ouverture. La Chine et la Russie ont, pour la première fois, envoyé une délégation d'observateurs à la rencontre.

Associations parlementaires

Le Parlement du Canada fait partie de cinq associations bilatérales et de sept associations multilatérales.

Associations bilatérales

- Association interparlementaire Canada-France
- Association interparlementaire Canada-Royaume-Uni
- Association législative Canada-Chine
- Groupe interparlementaire Canada-États-Unis
- Groupe interparlementaire Canada-Japon

Associations multilatérales

- Assemblée parlementaire de la Francophonie
- Association parlementaire Canada-Afrique

- Association parlementaire Canada-Europe (qui comprend la délégation canadienne à l'Assemblée parlementaire de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe)
- Association parlementaire de l'OTAN
- Association parlementaire du Commonwealth
- Forum interparlementaire des Amériques
- Union interparlementaire

Groupes interparlementaires

Le Parlement du Canada participe aux travaux de groupes interparlementaires officiels avec l'Allemagne, l'Irlande, Israël et l'Italie. Ces groupes favorisent la coopération et la compréhension entre les États et renforcent les liens entre les parlementaires du Canada et ceux des autres pays. Les frais d'adhésion versés par les parlementaires financent les activités de ces groupes.

Échange de savoir sur la procédure avec d'autres assemblées législatives

Les occupants du fauteuil, les parlementaires et le personnel de l'Administration de la Chambre consultent parfois d'autres assemblées législatives sur la façon de traiter une question de procédure. Pour faciliter l'échange de renseignements, l'Administration a envoyé des exemplaires de l'ouvrage *La procédure et les usages de la Chambre des communes*, deuxième édition, aux assemblées législatives des provinces et des territoires et aux parlements avec lesquels le Canada entretient des relations. Plusieurs de ces pays font partie des mêmes groupes et associations interparlementaires que le Canada. La réaction des autres parlements a été tout à fait positive.

La version en ligne de l'ouvrage a été publiée en même temps que la version imprimée. Pour y avoir accès sur Internet, il suffit d'effectuer une recherche du titre de l'ouvrage, soit *La procédure et les usages de la Chambre des communes*, 2009.

Lettre de la greffière



La première partie du *Rapport aux Canadiens* porte sur le travail des députés, plus particulièrement à la Chambre, en comité, en caucus et au sein des circonscriptions ainsi que dans leurs activités de représentation à l'étranger. L'apport des députés à la population canadienne, à notre pays et à la démocratie est diversifié et substantiel. Après plus de 30 ans passés au service de la Chambre des communes, je continue d'être impressionnée par le dévouement des députés et leur respect pour l'institution qu'est le Parlement.

En ma qualité de greffière de la Chambre des communes, je dirige l'Administration de la Chambre, qui a pour mission d'offrir aux députés les services, l'infrastructure et les conseils dont ils ont besoin pour s'acquitter de leurs fonctions. Au début de chaque législature, nous déposons l'*Aperçu stratégique*, qui énonce les objectifs à long terme de la Chambre en tant qu'institution et décrit les grandes initiatives que l'Administration entend prendre pour les atteindre. Les pages qui suivent complètent notre cycle annuel de reddition de comptes au public en faisant état de nos réalisations du dernier exercice.

Je m'estime privilégiée d'être à la barre d'une organisation aussi remarquable. En ma qualité de premier haut fonctionnaire de la Chambre des communes, je relève du Président, qui préside le Bureau de régie interne, dont je suis secrétaire. Une de mes principales responsabilités, avec les greffiers au Bureau, est de conseiller le Président et tous les députés sur l'interprétation des règles, des précédents et des usages du Parlement. Dans les périodes où la Chambre siège, mon rôle est de me tenir sur place à la disposition du Président lorsqu'il est présent. Je suis donc bien au fait des activités quotidiennes de la Chambre.

En tant que grande responsable de l'Administration de la Chambre, je participe à l'élaboration de la stratégie et à l'examen du rendement de l'organisation tout en

prenant des décisions et en présentant des recommandations au Bureau de régie interne. Avec mon équipe de gestion, je m'occupe au quotidien de dossiers aussi différents que la sécurité, le maintien des infrastructures, la promotion d'une solide intendance et la mobilisation des effectifs. Un des éléments qui font de l'Administration de la Chambre une organisation unique est la diversité de son effectif. Nos employés passent leurs journées à fournir aux députés des services essentiels et des avis très appréciés. La fierté qu'ils tirent de leur travail transparait dans le grand nombre d'attestations de longs états de service – 20, 25, 30, 35 et même 40 ans – que nous remettons chaque année.

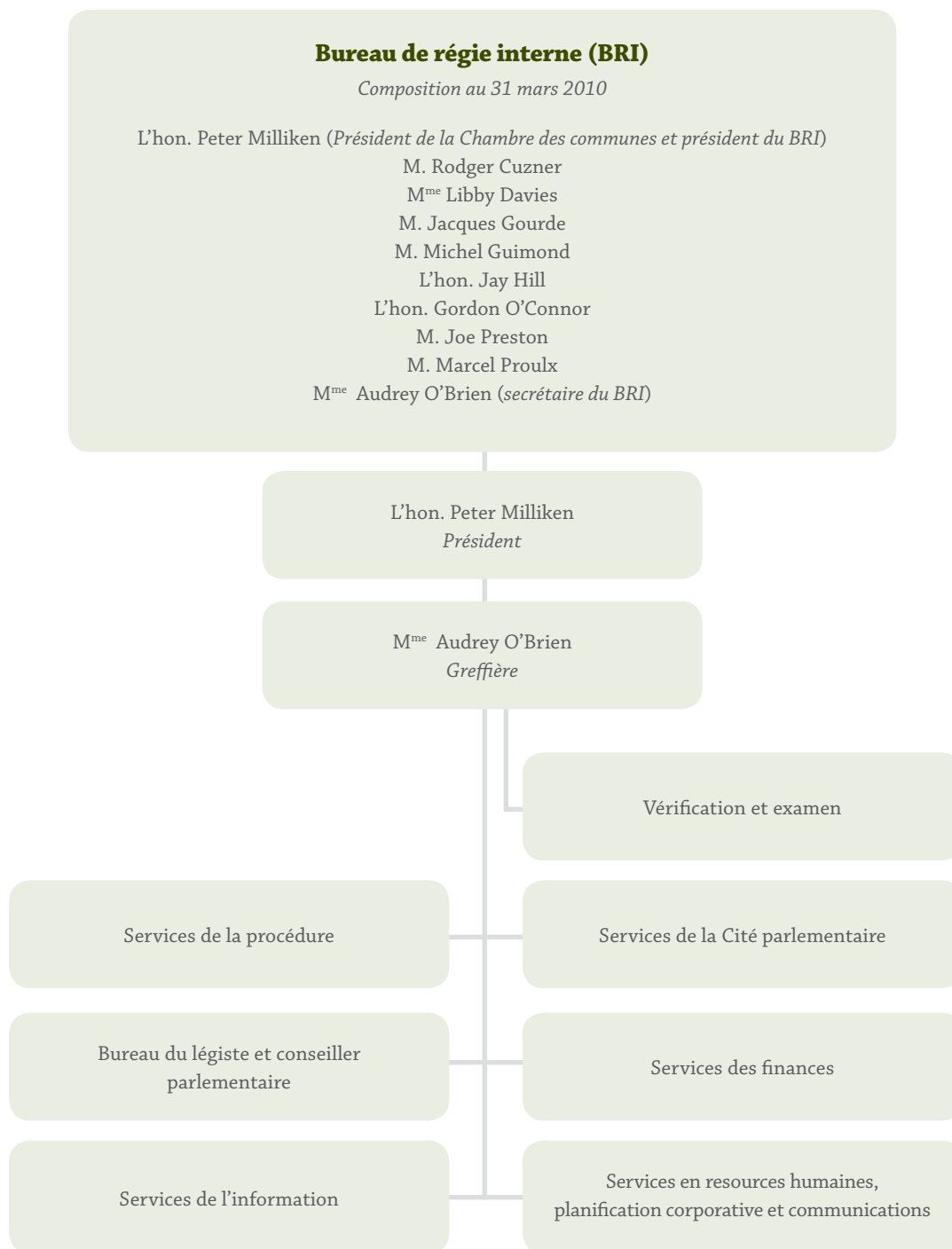
Au cours du dernier exercice, l'Administration de la Chambre a continué d'œuvrer à la rénovation des édifices de la Cité parlementaire et à la préservation de ces précieux biens patrimoniaux et symboles nationaux du Canada. Elle a accordé une grande importance à l'amélioration continue des systèmes de technologie et de gestion de l'information du Parlement. Elle a en outre publié la nouvelle édition de l'ouvrage *La procédure et les usages de la Chambre des communes*, fruit de sa contribution, sur les plans procédural et administratif, à la démocratie parlementaire au Canada. Ce n'est là qu'un échantillon des réalisations décrites dans les pages qui suivent.

Je suis fière de présenter ce rapport sur le travail accompli par l'Administration de la Chambre au cours du dernier exercice. C'est pour moi une excellente occasion de donner aux Canadiens des détails sur les réalisations de toute l'équipe.

Audrey O'Brien
Greffière de la Chambre des communes

Organigramme

L'Administration de la Chambre des communes



En vertu de la *Loi sur le Parlement du Canada*, le Bureau de régie interne est l'organe directeur de l'Administration de la Chambre. Il est responsable de toutes les questions financières et administratives qui concernent la Chambre, ses locaux, ses services et son personnel, ainsi que les députés. Il est habilité par la loi à prendre des règlements administratifs, déposés à la Chambre, pour régir l'utilisation des ressources

mises à la disposition de la Chambre. Présidé par le Président et composé de députés représentant tous les partis politiques reconnus, le Bureau tient régulièrement des réunions, dont les procès-verbaux sont déposés à la Chambre. Pour en savoir plus sur le Bureau de régie interne et consulter les documents accessibles au public, rendez-vous au site Web du Parlement, www.parl.gc.ca.



Membres du Bureau de régie interne (composition au 31 mars 2010)

Debout de gauche à droite : Le député Marcel Proulx, whip adjoint de l'Opposition; le député Jacques Gourde, secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux et du ministre du Revenu national; le député Michel Guimond, whip du Bloc Québécois; l'honorable député Jay Hill, leader du gouvernement à la Chambre des communes; l'honorable député Gordon O'Connor, ministre d'État et whip en chef du gouvernement; le député conservateur Joe Preston, et le député Rodger Cuzner, whip en chef de l'Opposition.

Assis de gauche à droite : La députée Libby Davies, leader à la Chambre du Nouveau Parti démocratique; l'honorable député Peter Milliken, Président de la Chambre des communes, et Mme Audrey O'Brien, greffière de la Chambre des communes.



Appui à la Chambre des communes et aux députés

Notre mandat

Nous appuyons fièrement les députés en leur fournissant les services, l'infrastructure et les conseils dont ils ont besoin pour s'acquitter de leurs rôles de législateurs et de représentants à la Chambre, en comité, en caucus et dans leurs bureaux de la Colline du Parlement et des circonscriptions.

Notre vision

Notre vision consiste à faire preuve de leadership en appuyant la Chambre des communes et les députés ainsi que l'avancement des institutions parlementaires.

Nos valeurs

- Respect du processus démocratique
- Équilibre entre la continuité et le changement
- Excellence professionnelle

Appui aux objectifs stratégiques

L'Administration de la Chambre a défini quatre objectifs stratégiques qui traduisent son mandat, sa vision et ses valeurs et servent à orienter ses efforts et à la guider dans les activités de la 40^e législature :



1. Appuyer le rôle changeant des députés et de l'institution.
2. Améliorer les services permanents aux députés et soutenir l'institution.
3. Favoriser la compréhension des institutions législatives et appuyer leur avancement.
4. Appliquer les normes de gouvernance du secteur public les plus rigoureuses dans un contexte parlementaire.


1. Appuyer le rôle changeant des députés et de l'institution

Appuyer l'évolution des pratiques et règles parlementaires

L'Administration de la Chambre tient à faciliter l'évolution des pratiques et des règles parlementaires au profit de la démocratie parlementaire canadienne. Conformément aux instructions qui lui sont données, elle peut être appelée à prendre part à la rédaction de modifications au Règlement de la Chambre. Elle met aussi à jour les ouvrages de référence

sur la procédure qui guident les députés dans leur travail à la Chambre et en comité et actualise régulièrement le *Compendium de la procédure de la Chambre des communes* pour suivre l'évolution des pratiques et usages en cours. La greffière et les équipes de greffiers au Bureau et de greffiers à la procédure se tiennent constamment à la disposition des députés, de leur personnel et de la population pour répondre à des questions sur la procédure.

Une des grandes réalisations de 2009 a été la publication de la deuxième édition de La procédure et les usages de la Chambre des communes. Les députés, leur personnel et les employés de l'Administration se servent quotidiennement de cet ouvrage détaillé dans le travail qu'ils accomplissent au nom des Canadiens.



C'est avec plaisir que l'Administration de la Chambre a instauré en 2009 le sous-titrage des délibérations en direct et en différé de la période des questions et a entrepris la planification d'un projet visant à étendre ces services aux réunions de comité télévisées. Ces réalisations contribuent à rapprocher le Parlement de la population canadienne.

En 2010-2011, l'Administration mettra en place un moyen amélioré de faire le suivi des demandes d'information sur la procédure et des décisions rendues par le Président. Cet instrument sera utile pour la recherche.

Améliorer l'accès des députés à l'information parlementaire

En 2009-2010, pour répondre aux nouveaux besoins de la Chambre en publication de documents papier et Web, l'Administration a mis au point et déployé avec succès le logiciel SmartBook II. Pleinement opérationnel depuis janvier 2010, il a été utilisé pour l'édition en ligne de *La procédure et les usages de la Chambre des communes*, 2009, et simplifiera la mise à jour de cette publication.

Les administrations du Sénat, de la Chambre des communes et de la Bibliothèque du Parlement continueront d'être guidées par une stratégie commune à long terme qui vise à améliorer les services d'information parlementaire dans tout le Parlement. Au cours de l'exercice à venir, le Comité de gestion de l'information parlementaire continuera de soutenir les mesures de collaboration en vue d'offrir à la clientèle une information plus coordonnée et accessible. Plus particulièrement, le groupe interinstitutionnel chargé de l'Initiative conjointe sur l'information législative s'emploiera à présenter l'information

d'une manière plus intégrée et uniforme. En outre, le projet consistant à produire avec efficacité une plus grande quantité d'informations pour les députés et les sénateurs se poursuivra activement.

Intéresser et sensibiliser les Canadiens à leur Parlement et au processus parlementaire

Pour intéresser davantage les Canadiens aux travaux de la Chambre, l'Administration a implanté en 2009 le sous-titrage des délibérations en direct et en différé de la période des questions. Elle a entrepris avec Travaux publics et Services gouvernementaux Canada l'étape de planification d'un projet visant à étendre ces services aux réunions de comité télévisées. De plus, elle a terminé la mise au point de l'infrastructure et des fonctionnalités requises pour faire des liens à partir des images vidéo en direct vers les transcriptions des délibérations parlementaires sur le site Web du Parlement. Ce nouveau service sera offert sur le portail ParlVU, où les Canadiens pourront voir et entendre les délibérations du Parlement en direct et sur demande en 2010-2011.

L'Administration, qui a travaillé à un plan de mise en œuvre pour la diffusion des délibérations sur ParlVU, a terminé en 2009-2010 la production d'outils qui afficheront les activités

en cours et donneront aux Canadiens un accès direct aux émissions Web à partir de leur ordinateur de bureau. Elle a aussi lancé l'étape de planification de services qui faciliteront

l'accessibilité des délibérations parlementaires à partir d'appareils mobiles. Ces nouveaux services seront offerts sur le portail ParlVU en 2010-2011.

2. Améliorer les services permanents aux députés et soutenir l'institution

Faire progresser la vision et le plan à long terme qui prévoient la remise en état des édifices patrimoniaux et de leurs terrains et la construction d'autres installations parlementaires

L'Administration de la Chambre s'occupe de l'orientation stratégique et de la progression des travaux à toutes les étapes de la vision et du plan à long terme, qui vont de la planification à l'exécution. Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, à titre de gardien des édifices et des terrains parlementaires, gère tous les projets d'entretien, de réparation et de construction des installations et veille à obtenir les fonds nécessaires.

Les trois grandes composantes des travaux prévus dans la vision et le plan à long terme sont :

- Programme des grands projets d'immobilisation
- Programme de réfection
- Programme de planification

Programme des grands projets d'immobilisation

Pour les grands travaux de réhabilitation des édifices patrimoniaux de la Cité parlementaire, l'Administration doit définir les éléments

fonctionnels, symboliques et techniques associés à la réinstallation des fonctions parlementaires et des services de soutien. Ce processus complexe exige des connaissances en planification, en conception et en construction ainsi qu'une vaste expertise de la coordination et de la logistique.

Avant que les édifices de l'Ouest et de l'Est puissent être libérés, il a fallu vider les édifices La Promenade (151, rue Sparks) et Wellington (180, rue Wellington) en vue d'y aménager des locaux provisoires qui serviront de bureaux parlementaires et de salles de comité. En 2009-2010, l'Administration a contribué, par des efforts concertés, à terminer les installations de remplacement, y compris l'infrastructure et la connectivité.

L'Administration participe activement aux grands projets suivants :

- **Édifice La Promenade** – Les travaux sont en cours pour l'aménagement des bureaux de 62 députés et de trois salles de comité. L'Administration a examiné tous les aspects de la conception et de la construction pour assurer la conformité aux normes de la Chambre.

- Édifice Wellington – Il a été vidé pour les travaux de réhabilitation. Au cours du dernier exercice, l'Administration a désigné des locaux de remplacement pour les centaines d'occupants et coordonné leur déménagement vers ces locaux.
- 1, rue Wellington (ancien Musée canadien de la photographie contemporaine) – Les travaux sont en cours pour l'aménagement de quatre salles de comité. L'Administration veille à ce que tous les aspects de la conception et de la construction répondent aux exigences.
- Ancien édifice de la Banque de Montréal – Il accueillera en permanence les fonctions cérémonielles exécutées actuellement dans l'édifice de l'Ouest. L'Administration a participé à l'examen des paramètres conceptuels pour veiller à ce que l'édifice réponde aux besoins fonctionnels et opérationnels.
- Édifice de l'Ouest – Le travail conceptuel a aussi progressé pour cette future initiative. L'édifice de l'Ouest abritera temporairement les fonctions législatives de l'édifice du Centre. L'Administration a déjà terminé les premières étapes de la planification; les programmes fonctionnels sont achevés et le travail de conception préliminaire est en cours.
- Technologies de l'information – En 2009-2010, l'Administration a défini les éléments fonctionnels nécessaires aux technologies de l'information pour les installations qui ne sont pas sur la Colline et a veillé à leur mise en œuvre. Elle a planifié, conçu et instauré les services, l'infrastructure et la connectivité pour un certain nombre d'endroits. Elle a aussi établi la connectivité par fibre optique avec tous les bureaux parlementaires éloignés.

Programme de réfection

L'Administration évalue actuellement l'impact de chaque projet sur la clientèle pour les édifices qui ne sont pas près de subir des travaux majeurs de réhabilitation, mais qui ont besoin d'être réparés et améliorés afin d'empêcher que la détérioration se poursuive. Au cours du dernier exercice, elle a lancé un projet pilote qui vise à établir une approche globale des travaux de réparation et d'amélioration de l'édifice de la Confédération et à coordonner les projets prioritaires de façon à en atténuer le plus possible l'impact sur les activités parlementaires. Ce modèle pourra être appliqué aux projets de réhabilitation d'autres édifices, comme l'édifice du Centre.

La restauration des édifices patrimoniaux et des terrains de la Cité parlementaire n'est pas une tâche facile. C'est un processus intensif et complexe qui nécessite énormément de planification et une vision à long terme et qui oblige des employés spécialisés dans différents domaines – architecture, conservation du patrimoine, gestion de projet, technologie de l'information, procédure parlementaire, infrastructure, ressources humaines et finances, par exemple – à travailler main dans la main. Les réalisations associées à la restauration de la Cité parlementaire constituent une source de fierté pour l'Administration.

Pour en savoir plus sur la modernisation de ces édifices canadiens d'importance historique, visitez le site <http://www.collineduparlement.gc.ca>.

Programme de planification

Dans le dernier exercice, les partenaires parlementaires – Sénat, Chambre des communes et Bibliothèque du Parlement – ont fourni à Travaux publics et Services gouvernementaux Canada les données nécessaires pour faire approuver le financement de la suite des travaux liés à la vision et au plan à long terme. L'Administration a examiné et actualisé les besoins à long terme, les a regroupés dans un rapport et a établi une stratégie de communication pour tenir les députés et les employés au courant des différents programmes et projets, notamment de réinstallation.

L'Administration a déterminé les besoins et produit des énoncés pour un certain nombre de projets à l'étape de la planification. Elle a participé à l'élaboration des exigences générales pour les plans principaux visant le secteur ouest de la Cité parlementaire, notamment le Pavillon de la terrasse de l'Ouest, l'infrastructure souterraine, les installations de manutention du matériel, le transport et l'aménagement paysager.

Assurer une infrastructure technologique souple pour répondre aux besoins des députés et de l'institution

Dans leurs travaux en comité, les députés se fient à des outils qui permettent la communication avec des participants de partout au pays et dans le monde. Au cours du dernier exercice, l'Administration a terminé

l'examen des mécanismes existants et des besoins en services de vidéoconférence.


En 2010-2011, elle recommandera des améliorations aux services pour faciliter le travail des députés et les réunions des comités.

Désireux de gérer les horaires des services de sécurité avec plus d'efficacité, le personnel a confirmé qu'il avait besoin de remplacer le système actuel de planification des horaires et a lancé une demande de propositions à cet effet. La stratégie de financement est prête à être mise en œuvre.

Protéger l'institution

Au cours du dernier exercice, l'Administration a poursuivi ses efforts pour renforcer le niveau de sécurité de la Chambre des communes grâce à sa représentation au Bureau principal de planification de sécurité. Elle a mené plusieurs activités stratégiques clés avec le Service de sécurité du Sénat et la Gendarmerie royale du Canada. Le Bureau principal de planification de sécurité a aussi effectué un examen des normes et des pratiques existantes en matière de sécurité pour déterminer la meilleure façon d'harmoniser les politiques et les procédures en vue d'une interopérabilité maximale.

Par ailleurs, l'Administration a mis en avant un modèle standardisé de gestion des incidents. Ce modèle est en usage depuis 2007 pour les incidents de sécurité majeurs, mais des plans préliminaires ont été établis en vue de l'utiliser pour tout un éventail de situations à la Chambre.



Les communications efficaces étant cruciales en cas d'incident majeur, une stratégie de communication existe pour veiller à ce que des renseignements cohérents et à jour soient transmis aux députés, à leur personnel et à l'Administration de la Chambre si des perturbations ou une situation d'urgence se produisaient dans la Cité parlementaire. Cette stratégie a récemment été mise à jour d'après le modèle de gestion des incidents.

L'Administration continue de protéger de façon proactive la santé et la sécurité de toutes les personnes qui se trouvent dans la Cité parlementaire. En 2009-2010, dans le cadre des efforts généraux de gestion de la continuité des opérations, elle a élaboré un plan de lutte contre la pandémie fondé sur les pratiques exemplaires de l'Organisation mondiale de la santé et sur le Plan canadien de lutte contre la pandémie d'influenza et faisant état des mesures à prendre à différents stades de la pandémie; ces mesures ont bel et bien été prises.

Parallèlement, elle a continué de travailler aux plans de gestion de la continuité des opérations pour les bureaux des députés, la salle de séance, les comités et les caucus ainsi que pour ses services administratifs.

Par suite de l'écllosion de la grippe H1N1 au Canada, l'Administration a établi un plan de lutte contre la pandémie et pris des mesures immédiates pour protéger les visiteurs, les députés et les employés, notamment en intensifiant le nettoyage dans les secteurs très passants, en installant des distributrices de désinfectant pour les mains et en assurant la liaison avec les députés et les employés.

3. Favoriser la compréhension des institutions législatives et appuyer leur avancement

Assurer l'accessibilité de renseignements à jour sur la procédure parlementaire

Le 18 novembre 2009, le Président de la Chambre a déposé la deuxième édition (2009) de *La procédure et les usages de la Chambre des communes*, rédigée par l'Administration sous la direction de la greffière, Audrey O'Brien, et du sous-greffier, Marc Bosc. Publié initialement en 2000, cet ouvrage présente une étude approfondie de la jurisprudence de la Chambre des communes, qui passe en revue les usages, les coutumes et les règles de procédure établis

depuis la Confédération. La nouvelle édition, qui compte plus de 1 500 pages et 6 900 notes de bas de page dans chacune des deux versions, française et anglaise, fait état des changements apportés au Règlement et aux usages de la Chambre depuis la parution de la première édition. Elle contient aussi des chapitres révisés et remaniés, plusieurs nouveaux graphiques, un index amélioré et une bibliographie plus complète. Pour rendre l'ouvrage accessible aux lecteurs de tout le Canada et du monde entier, l'Administration a lancé la version imprimée et l'édition en ligne le même jour.

Fournir des occasions d'apprentissage aux parlementaires et aux hauts fonctionnaires des assemblées législatives au Canada et dans d'autres pays

En 2009-2010, 32 séances d'information et de formation sur la procédure ont été données à des députés, à leur personnel, à des employés de l'Administration, au personnel des services de recherche des caucus, à des fonctionnaires et à des étudiants d'université. En outre, l'Administration a offert un programme de formation intensive aux nouveaux greffiers à la procédure engagés au cours de cette période. Pendant le dernier exercice, elle a accordé une importance renouvelée à ces séances de formation et à la façon de les donner.

Comme l'explique la section sur la représentation du Canada, l'Administration a organisé les visites de délégations canadiennes dirigées par le Président et de délégations parlementaires de l'étranger, ainsi que des réunions, des séminaires et des conférences en lien avec les diverses associations parlementaires. Il convient de souligner la tenue de réunions interparlementaires à La Malbaie (Québec), à Saint John (Nouveau-Brunswick) et à Ottawa (Ontario).

En 2009-2010, le greffier du Sénat, la greffière de la Chambre et le bibliothécaire parlementaire ont tenu deux sessions du Programme d'étude des hauts fonctionnaires parlementaires, l'une en français et l'autre en anglais. Ce programme s'adresse aux hauts fonctionnaires d'autres assemblées législatives désireux d'en savoir

plus sur les pratiques procédurales et administratives en vigueur au Canada.

L'Administration de la Chambre et la Bibliothèque du Parlement travaillent au Programme d'orientation des députés et des préparatifs électoraux pour être en mesure d'accueillir les députés réélus et nouvellement élus. Ce programme coordonne divers services offerts aux députés au cours des semaines entourant des élections générales, depuis la dissolution du Parlement jusqu'à l'ouverture d'une nouvelle législature. Bien qu'il n'y ait pas eu d'élections en 2009-2010, l'Administration a continué de perfectionner le programme en passant en revue les enseignements tirés de l'expérience et en recueillant les commentaires des nouveaux députés.

Faire mieux connaître au public la Chambre des communes et préserver son indépendance et ses traditions

L'Administration produit des publications et des outils d'information en ligne pour faire mieux connaître la Chambre aux citoyens et aux visiteurs. Soucieuse de rationaliser leur contenu et de réduire les dédoublements, elle a entrepris l'examen de plusieurs de ces publications et outils pour repérer les dédoublements, trouver le meilleur moyen de répondre aux besoins des utilisateurs de chaque produit, déterminer les produits qui auraient besoin d'être modifiés et faire des recommandations sur ceux que la Chambre devrait continuer de produire.

4. Appliquer les normes de gouvernance du secteur public les plus rigoureuses dans un contexte parlementaire

Favoriser une solide gouvernance et une gestion efficace des ressources publiques

Vu l'importance accordée à la solide gouvernance des ressources publiques, un plan de transition a été établi pour harmoniser complètement les services d'impression et les services postaux, de l'étape de la commande à celle de la livraison finale. Cette harmonisation donnera lieu à des services rationalisés et plus efficaces. En 2009-2010, l'Administration s'est assurée d'un nouvel emplacement pour regrouper les services et a effectué les travaux d'aménagement nécessaires. Elle a aussi terminé les préparatifs de la réinstallation temporaire des services d'impression électronique. Actuellement, elle travaille au remplacement de son outil de gestion de l'information en vue de lancer un portail Web qui permettra de donner en ligne les instructions sur les envois postaux.

En 2010-2011, les services à la clientèle et les mécanismes de planification et de production pour les communications imprimées des députés seront regroupés et rationalisés, ce qui accélérera le temps de traitement et accroîtra l'efficacité des services.

Au cours du dernier exercice, l'Administration a renforcé le Cadre de planification et de mesure de rendement. Elle a effectué une analyse approfondie de l'environnement en vue de définir les priorités stratégiques et a établi le Plan d'affaires pluriannuel de l'organisation, qui fait état des projets concrets visant l'atteinte des objectifs stratégiques, présente les mesures quantitatives du rendement qui servent à évaluer le succès et vient compléter les plans d'affaires des secteurs administratifs. Pendant la même période, l'Administration a mis au point un

modèle de rapport qui présente des données semi-annuelles sur la mise en œuvre du Plan d'affaires pluriannuel. La première version du rapport sera produite en 2010-2011. En 2009-2010, elle a aussi commencé à élaborer un cadre commun de planification, de mesure et de production de rapports au niveau des secteurs administratifs, qui sera terminé en 2010-2011.

L'Administration continue de s'assurer qu'elle remplit ses responsabilités fiduciaires. Chaque année, la Chambre retient les services d'un cabinet comptable indépendant qui vérifie ses états financiers. Le public a accès à ces documents sur le site Web du Parlement, www.parl.gc.ca.

L'Administration a entrepris récemment une évaluation de la conformité par rapport au modèle de dirigeant principal des finances, qui valorise une approche stratégique de la gestion des finances et des ressources. Cette évaluation doit servir à confirmer les progrès réalisés et à prioriser les prochaines étapes de la mise en œuvre. Des travaux de planification sont également en cours en vue d'implanter deux modules d'acquisition qui favoriseront l'établissement de prix plus concurrentiels et permettront de surveiller le rendement des fournisseurs.

Attirer, intéresser et fidéliser des personnes de talent

Comme beaucoup d'employeurs au Canada, la Chambre des communes se prépare à affronter les nouveaux défis que présentent la fidélisation des employés et le vieillissement de la main-d'œuvre. Au cours du dernier exercice, l'Administration a jeté les bases d'un programme de planification de la relève en

établissant des profils de compétences dans la plupart des secteurs administratifs et en lançant un projet pilote de planification de la relève.

Une des tâches importantes de l'Administration consiste à renforcer les capacités de leadership. Les dirigeants doivent avoir les compétences voulues pour relever des défis organisationnels comme le changement et la transformation du milieu de travail. Dans les prochaines années, confrontés aux départs à la retraite de travailleurs d'expérience et au risque de voir disparaître un savoir essentiel, ils devront être en mesure de recruter des personnes de talent et de les fidéliser dans un environnement diversifié et multigénérationnel. Grâce au programme de perfectionnement en leadership harmonisé avec le programme de planification de la relève, l'Administration sera bien placée pour montrer la voie en cette ère de changements démographiques et technologiques. En 2009-2010, elle a défini les exigences du programme de perfectionnement en leadership; en 2010-2011, elle désignera un fournisseur externe pour le programme.

Le programme innovateur *Ensemble, trouvons des solutions* combine divers services qui offrent aux employés les compétences et les outils nécessaires pour résoudre les conflits de leur propre chef ou avec de l'aide. Il repose sur les principes de la communication, de la collaboration et du respect. Au cours de l'exercice 2009-2010, l'Administration a donné des séances de formation sur les fonctions de gestion et de supervision dans le cadre de ce programme.

Renforcer les pratiques environnementales

Toujours consciente de l'importance que les Canadiens attachent à l'environnement, l'Administration continue d'exercer ses activités en gardant à l'esprit les questions écologiques.

Par exemple, dans la planification et la réalisation de tous les projets relevant de la vision et du plan à long terme, elle collabore avec Travaux publics et Services gouvernementaux Canada pour veiller à l'utilisation des meilleures pratiques environnementales.

En 2009-2010, l'Administration a établi un plan de mise en œuvre en vue de l'utilisation de papier recyclé postconsommation à 100 %, certifié Écologo, et elle a mené à terme cette transition.

L'Administration se réjouit de faire partie du comité environnemental *Partenaires pour une Colline verte*. Au cours du dernier exercice, le comité a produit un document qui énonce des principes directeurs pour les institutions partenaires et prévoit une approche coordonnée de la gérance de l'environnement sur la Colline.

Favoriser une approche intégrée de la gestion de l'information

Pour promouvoir la gestion responsable des ressources en information, l'Administration continue de consolider les bases de l'amélioration des pratiques de gestion de l'information, de la collaboration et de l'échange d'informations.

Au cours du dernier exercice, elle a publié des normes de métadonnées et des lignes directrices pour la gestion des documents électroniques à l'aide de Symphonie, programme Web servant à créer, extraire, communiquer et gérer de l'information.

Conclusion

Le Rapport aux Canadiens a présenté un survol des diverses activités qui se sont déroulées à la Chambre, en comité, en caucus, dans les circonscriptions et à l'étranger du 1^{er} avril 2009 au 31 mars 2010.

Les députés sont fiers du travail qu'ils accomplissent au nom de tous les Canadiens. Ils ont le soutien de leur personnel et des employés de l'Administration de la Chambre, qui, bien que travaillant surtout en coulisse, éprouvent de la fierté à servir les députés, l'institution et la population canadienne.

Le jour, la Chambre des communes est un lieu de débat et d'examen qui déborde d'énergie et d'enthousiasme. Le soir, quand la ville est

endormie, le travail se poursuit, l'Administration de la Chambre veillant aux préparatifs du lendemain, à l'entretien des édifices et à la sécurité des lieux.

Les Canadiens sont invités à se tenir au fait du travail réalisé à la Chambre des communes en profitant des divers moyens proposés dans ce rapport : visite des lieux, consultation du site Web ou contact par téléphone, par courriel ou par la poste.



Rapport financier

Dépenses prévues comparativement aux dépenses réelles par autorisation

(en milliers de dollars)

Crédit	Nom du programme	2009-2010				Écart
		Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires et ajustements	Autorisations totales	Dépenses réelles	
5	Dépenses du programme	283 524	8 586	292 110	277 014	15 096
(L)	Députés*	108 209	6 812	115 021	115 021	0
(L)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	34 808	849	35 657	35 657	0
	Somme partielle, postes législatifs	143 017	7 661	150 678	150 678	0
	TOTAL	426 541	16 247	442 788	427 692	15 096

*Traitements et indemnités des agents supérieurs de la Chambre et des députés en vertu de la *Loi sur le Parlement du Canada* et contributions au compte d'allocations de retraite des parlementaires et au compte de convention de retraite des parlementaires.

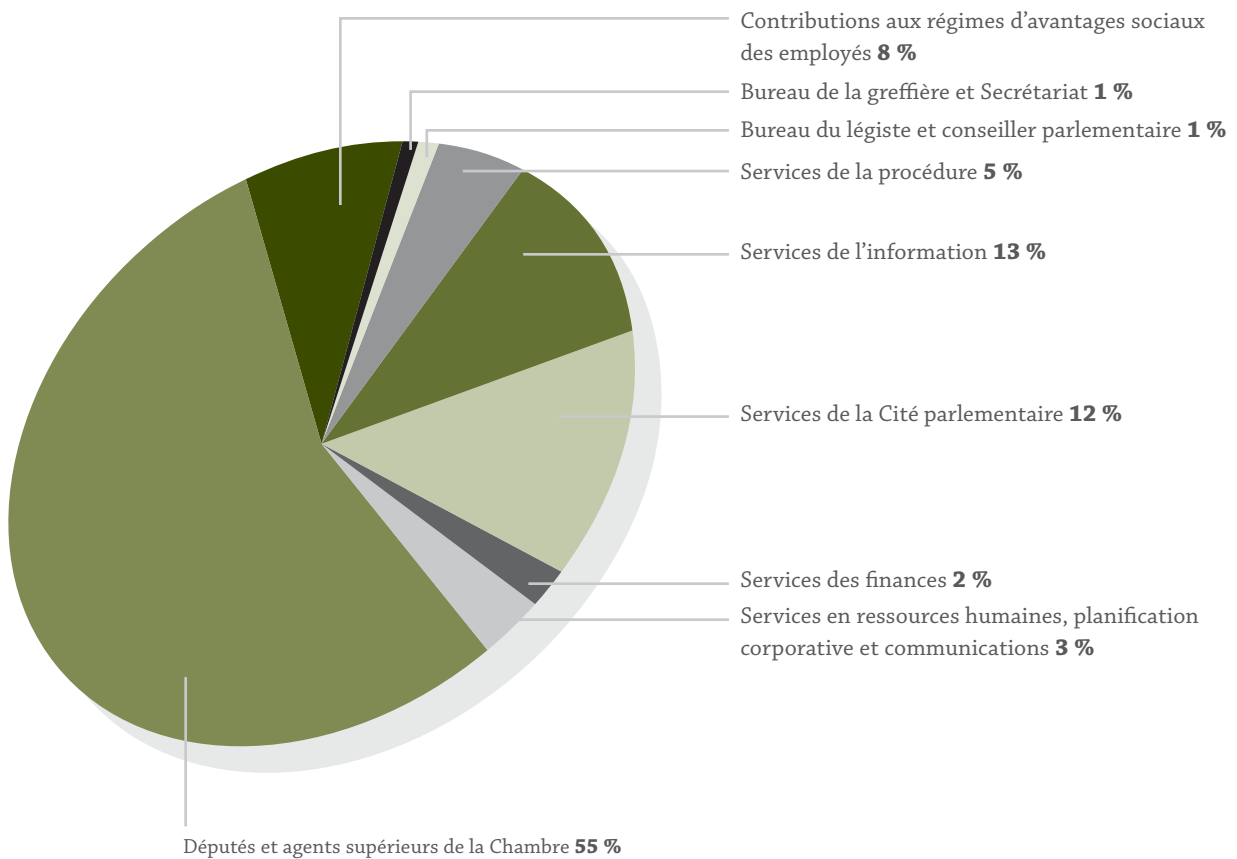
Dépenses prévues comparativement aux dépenses réelles par activité de programme

(en milliers de dollars)

Activité de programme	2009-2010				
	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires et ajustements	Autorisations totales	Dépenses réelles	Écart
Députés et agents supérieurs de la Chambre	234 099	8 905	243 004	236 801	6 203
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	14 227	347	14 574	14 574	0
Somme partielle	248 326	9 252	257 578	251 375	6 203
Administration de la Chambre					
Bureau de la greffière et Secrétariat	1 525	281	1 806	1 724	82
Bureau du légiste et conseiller parlementaire	3 083	47	3 130	3 066	64
Services de la procédure	16 921	437	17 358	16 165	1 193
Comités permanents	5 250	(13)	5 237	1 964	3 273
Associations parlementaires	3 094	(124)	2 970	2 714	256
Services de la Cité parlementaire	49 458	789	50 247	49 209	1 038
Services de l'information	49 410	8 532	57 942	56 882	1 060
Services des finances	14 039	(4 053)	9 986	8 645	1 341
Services en ressources humaines, planification corporative et communications	14 854	597	15 451	14 865	586
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	20 581	502	21 083	21 083	0
Somme partielle	178 215	6 995	185 210	176 317	8 893
TOTAL	426 541	16 247	442 788	427 692	15 096

2009-2010 – Dépenses réelles par activité de programme

(Pourcentage)



Augmentation du Budget principal des dépenses comparativement à l'exercice précédent

(en milliers de dollars)

Crédit	Nom du programme	Budget principal des dépenses		
		2009-2010	2008-2009	Écart
5	Dépenses du programme			
	Députés et agents supérieurs de la Chambre	125 890	124 815	1 075
	Bureau de la greffière et Secrétariat	1 525	1 899	(374)
	Bureau du légiste et conseiller parlementaire	3 083	2 716	367
	Services de la procédure	25 265	25 328	(63)
	Services de la Cité parlementaire	49 458	48 471	987
	Services de l'information	49 410	47 376	2 034
	Services des finances	14 039	13 636	403
	Services en ressources humaines, planification corporative et communications	14 854	12 853	2 001
	Somme partielle	283 524	277 094	6 430
(L)	Députés et agents supérieurs de la Chambre	108 209	113 014	(4 805)
(L)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	34 808	34 944	(136)
	Somme partielle	143 017	147 958	(4 941)
	TOTAL	426 541	425 052	1 489

Équivalents temps plein – Administration de la Chambre

Sous-activité de programme	Budget principal des dépenses	
	2009-2010	2008-2009
Bureau de la greffière et Secrétariat	13	13
Bureau du légiste et conseiller parlementaire	32	32
Services de la procédure	219	219
Services de la Cité parlementaire	823	823
Services de l'information	524	522
Services des finances	137	136
Services en ressources humaines, planification corporative et communications	134	126
TOTAL	1 882	1 871